

## **ANNEXE III**

### **Emplacements réservés aux voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts**

En application des articles L.123-1-5 § 8° et R.123-11 § d du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme inscrit sur des terrains des emplacements réservés aux voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts.

La construction est interdite dans les emplacements réservés, sauf exception prévue aux articles L.423-1 et suivants du code de l'urbanisme (permis de construire à titre précaire).

Conformément à l'article L.123-17 du code de l'urbanisme, le propriétaire d'un terrain sur lequel est inscrit un emplacement réservé peut exiger de la collectivité, du service ou de l'organisme bénéficiaire qu'il soit procédé à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L.230-1 et suivants.

Les emplacements réservés sont déduits de la superficie prise en compte pour le calcul des possibilités de construction. Toutefois, le propriétaire d'un terrain dont une partie est comprise dans un de ces emplacements et qui accepte de céder gratuitement cette partie à la collectivité bénéficiaire de la réserve peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire correspondant à tout ou partie du coefficient d'occupation du sol affectant la superficie du terrain qu'il cède gratuitement à la collectivité (article R.123-10, 3° alinéa, du code de l'urbanisme).

Cette annexe comprend deux parties :

1. La première qui recense les emplacements réservés pour équipements, ouvrages publics ou installations d'intérêt général et les emplacements réservés pour espaces verts publics.
2. La seconde qui recense les emplacements réservés pour création ou élargissement de voies publiques.

**1<sup>ère</sup> partie : les emplacements réservés pour équipements, ouvrages publics ou installations d'intérêt général\* et les emplacements réservés pour espaces verts publics**

Les emplacements réservés pour équipements, ouvrages publics ou installations d'intérêt général\* et les emplacements réservés pour espaces verts publics\* sont indiqués aux documents graphiques du règlement conformément à leur légende. Ils sont énumérés dans la liste ci-après, à l'exception des emplacements réservés pour création ou élargissement de voies, qui sont énumérés dans la partie 2 ci-après.

**Abréviations :**

<b>A</b>	Assistance Publique Hôpitaux de Paris (A.P.H.P.)	<b>C</b>	Ville de Paris - Culture
<b>D</b>	Ville de Paris - Propreté	<b>E</b>	Ville de Paris - Enseignement
<b>EP</b>	Ville de Paris – Equipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général	<b>GV</b>	Ville de Paris - Accueil des gens du voyage
<b>JS</b>	Ville de Paris - Jeunesse et sports	<b>N</b>	Réseau Ferré de France (R.F.F.) Société Nationale des Chemins de Fer (S.N.C.F.)
<b>P</b>	Préfecture de Police de Paris	<b>Q</b>	Ville de Paris - Equipement de proximité
<b>S</b>	Ville de Paris - Action sociale, enfance et santé	<b>V</b>	Ville de Paris - Espace vert
<b>W</b>	Régie Autonome des Transports Parisiens (R.A.T.P.)	<b>Z</b>	Etat

<b>Ardt</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Destination</b>	<b>Indicatif</b>	<b>Localisation</b>	
				<b>Plan- che</b>	<b>Délimitation</b>
2 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement de proximité	Q2-1	H 06	32, rue Dussoubs
	Ville de Paris	Equipement pour la Propreté Equipement de proximité	D2-1	H 06	75 à 77, rue de Réaumur

Ardt	Bénéficiaire	Destination	Indicatif	Localisation	
				Plan- che	Délimitation
4 <sup>e</sup>	Préfecture de Police de Paris		P4-51	H 07 H 08	3 à 5, rue de Lutèce 3 à 5 et 11 à 15, boulevard du Palais 4 à 8, quai du Marché Neuf
	Ville de Paris	Espace Vert	V4-1	H 07	80 à 82, rue Saint-Martin 24, rue du Cloître Saint-Merri
9 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement scolaire	E9-1	G 04	45, rue de la Tour d'Auvergne 5 bis, cité Charles Godon
	Ville de Paris	Espace Vert	V9-1	G 05 H 05	9 rue Cadet
10 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement sportif	JS10-2	I 04	Face au 142, quai de Jemmapes
	Ville de Paris	Espace vert	V10-1	J 05	18, 20, rue du Chalet
	Ville de Paris	Espace vert	V10-2	J 05	22, rue du Chalet
	Ville de Paris	Espace vert	V10-3	J 05	24, rue du Chalet
	AP-HP	Services hospitaliers et annexes	A10-2	I 04 I 05	21 à 33, rue Juliette Dodu 20, rue de la Grange-aux-Belles
	RFF-SNCF	Liaison souterraine entre les gares	N10-51	I 04	176 à 180, rue du Faubourg Saint-Denis (en tréfonds) 7 à 11, rue de l'Aqueduc (en tréfonds) 171 à 173, rue La Fayette (en tréfonds)
11 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement pour la jeunesse	JS11-2	J 06	1,3, rue Victor Gelez 10, passage de Ménilmontant
	Ville de Paris	Equipement social	S11-2	J 06	148, rue Oberkampf 2 à 4, rue Crespin-du-Gast
	Ville de Paris	Equipement social	S11-3	J 06	9, rue des Bluets 2 à 4, avenue Jean Aicard
	Ville de Paris	Espace vert <sup>2</sup>	V11-1	J 07	64 à 66, boulevard Richard Lenoir 16, rue Moufle 82 à 84, boulevard Voltaire

<sup>2</sup> Comprenant un jardin partagé

Ardt	Bénéficiaire	Destination	Indicatif	Localisation	
				Plan- che	Délimitation
12 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement social	S12-1	L 09	100, cours de Vincennes 1 à 3, passage de la Voûte
	Ville de Paris	Aire d'accueil des gens du voyage	GV12-1	BV Sud-Est	Route du Fort de Gravelle, avenue de l'Ecole de Joinville (Bois de Vincennes)
	AP-HP	Services hospitaliers et annexes	A12-2	L 09	30 à 34, avenue du Docteur Arnold Netter 2 à 16, rue Lasson 7 à 9, rue des Marguettes
	Etat	Autoroutes A4-A86	Z12-1	BV Sud-Est	De part et d'autre des autoroutes A4 et A86 dans leurs traversées du bois de Vincennes
13 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement social	S13-3	I 11	11 à 13, rue de Campo-Formio
	Ville de Paris	Espace vert	V13-4	H 12	117, rue Bobillot
	Ville de Paris	Espace Vert	V13-9	J 11	4, rue Leredde 23, rue de Tolbiac
	Ville de Paris	Espace Vert	V13-10	I 12 I 13	88 à 92, boulevard Masséna 2 à 6, Villa d'Este
14 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Espace vert	V14-4	E 12 F 12	Petite ceinture de la rue Friant à la rue Didot
	Ville de Paris	Espace Vert	V14-5	G 11	1, rue Bezout 70, rue de la Tombe Issoire
	Ville de Paris	Equipement culturel	C14-2	E 11 F 11	7 à 9, rue Francis de Pressensé
	Ville de Paris	Equipement culturel et/ou de petite enfance	C14-3	G 11	26 à 28, rue de la Tombe Issoire (emprise limitée au bâtiment dit « la ferme »)

Ardt	Bénéficiaire	Destination	Indicatif	Localisation	
				Plan- che	Délimitation
15 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Aire d'accueil des gens du voyage	GV15-1	B 10	Boulevard du Général Martial Valin rue Lucien Bossoutrot rue René Ravaud
	AP-HP	Services hospitaliers et annexes	A15-1	B 10	38 à 54, rue du Professeur Florian Delbarre 4, rue Ernest Hemingway
16 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Aire d'accueil des gens du voyage	GV16-1	BB Sud	Route des Tribunes (bois de Boulogne)
17 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement scolaire	E17-1	F 03	76, avenue de Clichy
	Ville de Paris	Equipement de proximité	Q17-1	C 04	17, rue du Débarcadère
	Ville de Paris	Equipement de proximité	Q17-2	E 02	123, rue de Tocqueville
	Ville de Paris	Equipement social	S17-2	C 04	87 bis, avenue des Ternes Boulevard Pereire
	Ville de Paris	Espace vert	V17-1	D 03 D 04	182, boulevard Pereire
18 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement scolaire	E18-6	I 03	37, rue Pajol 4 à 8, impasse Dupuy
	Ville de Paris	Equipement sportif ou scolaire	Q18-1	G 01	133 à 133 bis, rue Belliard
	Ville de Paris	Espace vert	V18-6	H 03	16, rue de Jessaint
	Etat	Voie ferrée	Z18-1	I 01 I 02	CAP18 (rue de l'Évangile, rue d'Aubervilliers, rue Moussorgsky)
	Etat	Relogement de Cap 18 suite au projet CDG Express	Z18-2	I 01	Emprises ferroviaires (accès rue Moussorgsky)

Ardt	Bénéficiaire	Destination	Indicatif	Localisation	
				Plan- che	Délimitation
19 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement scolaire (accès)	E19-2	I 03	68, rue d'Aubervilliers
	Ville de Paris	Equipement social	S19-1	I 03	234 (partie), boulevard de la Villette
	Ville de Paris	Espace vert	V 19-3	J 01	33, Quai de la Gironde - voie nouvelle au droit du 187, boulevard Macdonald
	Ville de Paris	Equipement social	S19-2	J 02	47-47, bis rue de l'Ourcq rue de l'Oise 11, quai de l'Ourcq
	Ville de Paris	Equipement de proximité	Q19-1	J 02	21, quai de la Gironde
	Ville de Paris	Equipement à vocation sociale pour personnes âgées	S19-3	L 04	259, rue de Belleville
	Etat	Equipement culturel	Z19-1	K 02	187 à 193, boulevard Sérurier (Parking de la Cité de la Musique)
	RFF-SNCF		N19-51	J 01	11, rue de Cambrai
20 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement sportif, social ou d'animation	Q20-1	K 07 K 08 L 07 L 08	16 à 20, rue Monte Cristo 46 à 50, rue Planchat
	Ville de Paris	Equipement social	S20-1	L 06	12 à 16, rue du Capitaine Marchal 13 à 17, rue Etienne Marey
	Ville de Paris	Espace vert	V20-5	L 07	163 (partie), rue des Pyrénées
	Ville de Paris	Espace vert	V20-7	K 05	6 et 8, rue des Rigoles
	Ville de Paris	Espace vert	V20-8	K 05	43 à 47, rue de l'Ermitage 42, rue des Cascades
	Ville de Paris	Espace Vert	V20-9	K 06 L 06	39, rue de la Chine
	Ville de Paris	Espace Vert	V20-10	L 08	34, rue des Haies

Ardt	Bénéficiaire	Destination	Indicatif	Localisation	
				Plan- che	Délimitation
20 <sup>e</sup>	Ville de Paris	Equipement culturel	C20-1	K 05	2, rue du Jourdain 88 à 90, rue des Rigoles
	Ville de Paris	Espace Vert	V20-11	K 07	2 bis, cité Aubry
	Ville de Paris	Equipement scolaire	E 20-1	L 08	73, 73bis et 75 boulevard Davout

**2<sup>ème</sup> partie** : les emplacements réservés pour création  
ou élargissement de voies

Les emplacements réservés pour création ou élargissement de voies sont indiqués aux documents graphiques du règlement conformément à la légende. Ils sont énumérés dans la liste ci-après.

Les emplacements réservés pour création ou élargissement de voies sont tous inscrits au bénéfice de la Ville de Paris.

<b>Ardt</b>	<b>Planche</b>	<b>Adresse</b>	<b>Localisation</b>
1 <sup>er</sup>	G 07-H 07	Rue de la Monnaie	au droit des n°23-25, entre les rues Baillet et de Rivoli (largeur 12 m)
10 <sup>e</sup>	I 04	Quai de Jemmapes	au droit des n° 128 et 136 à 140
	I 04	Allée du Canal (prolongée)	entre l'avenue de Verdun et l'allée du Canal
11 <sup>e</sup>	J 08	Rue Basfroi	au droit des n° 20 et 24
	J 07	Rue de la Roquette	au droit du n° 78
	I 07	Passage Saint-Sébastien	débouché sur la rue Amelot (n° 86 rue Amelot) partie du n° 1 passage Saint-Sébastien
	K 07	Rue de Charonne	au droit des n° 138 et 140
	J 07	Villa Marcès	au droit des n° 1,3,5, 7 ,7b, 9,11,13 et 19 au droit des n° 4, 6 et 12 au droit du n° 39 rue Popincourt
12 <sup>e</sup>	J 09	Rue de Rambouillet	rive paire entre la rue de Chalon et l'avenue Daumesnil
	J 09-K 09	Voie DI/12	entre l'avenue Daumesnil et la rue du Charolais
	J 10	Quai de Bercy	au droit du n° 240 (ancienne dénomination n°12 quai de la Rapée)
	J 10	Boulevard de Bercy	au droit des n° 1 à 5



## Emplacements réservés pour voirie inscrits au bénéfice de la Ville de Paris

Ardt	Planche	Adresse	Localisation
12 <sup>e</sup>	J 10	Rue de Bercy	au droit des n° 131 à 137 et 141 à 145
	K 09-K 10	Rue du Charolais	au droit des n° 1 à 43-45 (élargissement de 1,5 m et 3 m à l'inflexion de la voie)
13 <sup>e</sup>	H 10	Rue Le Brun	au droit des n° 21 à 23, angle rue Pirandello
	G 13-H 13	Rue des Longues Raies	débouché de l'impasse entre la rue Cacheux et la rue de l'Amiral Mouchez (n° 71)
14 <sup>e</sup>	E 11-E 12	Promenade plantée	de la rue Didot à la rue des Arbustes (32 mètres de large)
		Rue des Mariniers	déviée vers le Nord et contournant le bâtiment Leriche
		Impasses desservant l'hôpital Broussais	2 impasses depuis la rue des Mariniers prolongée à la limite séparative avec l'hôpital Saint Joseph
15 <sup>e</sup>	E 10	Rue d'Alleray	au droit du n° 96
	C 09	Rue de Lourmel	au droit du n° 104
	D 10-E 10	Rue de Vaugirard	au droit des n° 261 à 265 et angle n°1 rue des Favorites (pan coupé)
	D 10-E 10	Rue Yvart	au droit des n° 13, 15 et 17
18 <sup>e</sup>	I 02	Rue de l'Évangile	entre la place Hébert (n° 28) et le n° 30 de la rue de l'Évangile
	I 01	Impasse du Gué	entre la rue de la Chapelle et le domaine SNCF (77 et 79 rue de la Chapelle)
	G 02	Rue Marcadet	au droit du n° 166 et du n° 192 (192z)
	I 03	Voie nouvelle	entre rue Philippe de Girard ( n° 72 bis et 74) et rue Pajol (n° 33 et 35)
	I 01	Boulevard Ney	au droit des n° 27z à 29
	I 02	Rue Cugnot	au droit des n° 2 à 12 (2 m de largeur)

## Emplacements réservés pour voirie inscrits au bénéfice de la Ville de Paris

Ardt	Planche	Adresse	Localisation
18 <sup>e</sup>	I 02	Rue Riquet	en rive impaire, entre la limite extérieure de la ZAC Pajol et le jardin d'Eole
19 <sup>e</sup>	K 02	Rue Adolphe Mille	au droit du n°19
	K 02-K 03	Rue Edgar Varèse	sol de la voie entre la rue Adolphe Mille et l'avenue du Nouveau Conservatoire
	J 01	Quai de l'Allier	au droit des n° 20 à 38
	I 01-J 01	Rue d'Aubervilliers	du carrefour du boulevard Macdonald au pont ferroviaire
	I 02-I 03	Rue d'Aubervilliers	Au droit des n° 68, 80 à 90 et 94 (largeur 31 m) et du n° 164 au n° 168 (largeur 32 m)
	J 02-I 02	Rue d'Aubervilliers	du n° 170 au n° 182 (largeur 35 m) et sous le pont ferroviaire (largeur 30 m)
	L 04	Rue de Belleville	au droit du n° 293 bis
	L 04	Rue des Bois	au droit des n° 48 et 50 et 69 boulevard Sérurier
	J 01	Rue de la Gare	au droit du n° 35
	J 01	Rue de la Haie Coq	au droit des n° 109 à 121
	I 01-J 01	Rue de la Haie Coq	au droit du n° 116
	I 01-J 01	Avenue de la Porte d'Aubervilliers	au droit des n° 34 à 40 et 110 rue de la Haie Coq (fond du terrain)
	J 03	Rue Léon Giraud	au droit du n° 15 et du n° 25 (angle 21 rue de l'Ourcq)
	J 03	Passage de Thionville	au droit des n° 2 et 4
	J 01-K 01	Boulevard Macdonald	rive paire entre l'avenue de la Porte de la Villette et le quai de l'Allier (élargissement de 3 m)

## Emplacements réservés pour voirie inscrits au bénéfice de la Ville de Paris

Ardt	Planche	Adresse	Localisation
19 <sup>e</sup>	K 01	Boulevard Macdonald	rive impaire au droit des n° 1 à 87
	J 02-K 02	Quai de la Marne	au droit des n° 26 et 36 à 38 bis
	J 01	Quai de la Charente	au droit des n° 12 à 24 angle 121 boulevard Macdonald
	J 02 J 03 K 03	Rue de l'Ourcq	au droit des n° 21 à 25
	J 02	Rue de l'Ourcq	angle du n° 22 bis rue de l'Ourcq et du n° 26 rue de Thionville
	J 01	Voie nouvelle	au droit du 187, boulevard Macdonald : en tréfonds et en surplomb de cet emplacement réservé peuvent être aménagés des éléments de liaison entre les programmes réalisés de part et d'autre de la voie future
	J 01	Voie nouvelle	au droit du 141 boulevard Macdonald : en tréfonds de cet emplacement réservé peuvent être réalisés des ouvrages techniques et architecturaux
	I 03	Rue Paul Laurent	au droit des n° 2-4
20 <sup>e</sup>	K 05-L 05	Rue Pelleport	au droit des n° 133 à 135
	K 05	Rue Pixérécourt	au droit des n° 77 et 79
	L 05	Rue Saint-Fargeau	au droit du n° 58
	L 07	Rue de Fontarabie	au droit des n° 22 et 24
	L 07	Rue de Bagnolet	au droit du n° 92 (afin d'atteindre une largeur de trottoir de 3 m) Pan coupé à l'angle du n° 92 rue de Bagnolet et du n° 145 rue des Pyrénées
	L 07-M 07	Rue Lucien Lambeau	au droit des n° impairs, pour élargir la rue à 12 mètres